



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Quarante-troisième session
Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 10 a) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention
Méthodes de notification de l'information financière
par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

Méthodes de notification de l'information financière
par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions proposé par la Présidente

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique

À sa quarante-troisième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a recommandé le projet de décision ci-après, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session :

Projet de décision -/CP.21

Méthodes de notification de l'information financière
par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4, 5, 7, 10 et 12 de la Convention,

Rappelant également les décisions 9/CP.2, 11/CP.4, 4/CP.5 et 1/CP.16, paragraphe 40,

Rappelant en outre la décision 2/CP.17, paragraphe 19, et la décision 11/CP.20,

1. *Reconnaît* la nécessité d'améliorer l'interprétation commune de termes clés pour notifier l'information financière au titre de la Convention afin que les informations et données relatives au soutien soient plus facilement transparentes et comparables dans le temps et d'une Partie à l'autre;
2. *Accueille avec intérêt* les observations communiquées par des Parties et des organisations ayant le statut d'observateur sur les méthodes de notification de



l'information financière, et le document technique¹ récapitulant les méthodes internationales existantes et s'appuyant sur les informations pertinentes contenues, entre autres sources, dans les observations communiquées par des Parties et des organisations ayant le statut d'observateur;

3. *Accueille également avec satisfaction* l'atelier technique commun consacré aux méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui s'est déroulé pendant la session sous la tutelle de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et du Comité permanent du financement, en prenant acte du résumé de l'atelier;

4. *Accueille en outre avec satisfaction* l'état actualisé sur ce point établi par le Comité permanent du financement dans le cadre de ses travaux sur la mesure, la notification et la vérification du soutien fourni au-delà de l'évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat communiqué au cours de la quarante-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;

5. *Accueille favorablement* les recommandations du Comité permanent du financement sur les méthodes de notification de l'information financière visées au paragraphe 19 de la décision 2/CP.17, qui figurent dans le rapport qu'il a présenté à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session²;

6. *Décide* d'améliorer la cohérence et la transparence par des ajustements des paramètres utilisés pour les notifications dans les tableaux 7, 7 a) et 7 b) du modèle de tableau commun en :

a) Créant de champs pour la communication d'informations sur les définitions ou les méthodes utilisées pour la notification d'informations concernant les paramètres suivants : « soutien axé sur le climat » ou « soutien de base/général », « statut », « source de financement », « activité », « instrument financier », « type de soutien » et « secteur »;

b) Améliorant le logiciel utilisé pour les tableaux 7, 7 a) et 7 b) du modèle de tableau commun en augmentant le nombre des entrées dans le fichier Excel de Microsoft;

c) Harmonisant les catégories utilisées pour le paramètre « statut » du soutien (« annoncé », « engagé » et « apporté ») dans les tableaux 7, 7 a) et 7 b) du modèle de tableau commun avec celles appliquées avec d'autres méthodes internationales existantes (« engagé » et « déboursé »);

7. *Demande* au secrétariat de réviser l'application de notification électronique pour le modèle de tableau commun, conformément aux dispositions contenues dans l'annexe, en temps voulu pour l'élaboration des rapports biennaux des Parties qui doivent être communiqués en 2018;

8. *Décide* que les pays développés parties utiliseront l'application de notification électronique révisée, compte tenu de leur situation nationale, lors de l'établissement et de la présentation en 2018 de leurs rapports biennaux conformément à la décision 2/CP.17;

9. *Demande* aux Parties visées à l'annexe II de la Convention de continuer à fournir des informations sur les hypothèses et méthodes de base utilisées dans leurs rapports biennaux;

¹ FCCC/TP/2015/2.

² FCCC/CP/2015/8, annexe VI.

10. *Demande également* au secrétariat d'améliorer l'interface logicielle des données des rapports biennaux afin qu'il soit possible d'utiliser les fonctions de recherche sur le site Web de la Convention pour réunir des informations par grande catégorie dans les tableaux 7, 7 a) et 7 b) du modèle de tableau commun (c'est-à-dire les catégories « pays/région bénéficiaire, instrument financier »);
11. *Demande également* au secrétariat d'étudier les moyens d'établir des liens avec d'autres logiciels et plateformes de présentation de rapports afin de faciliter l'importation et l'exportation de données au niveau de l'activité et d'en informer le Comité permanent du financement afin qu'il en tienne compte dans son plan de travail;
12. *Demande* au secrétariat d'actualiser les centres nationaux de liaison relevant de la Convention lorsque l'information visée au paragraphe 6 ci-dessus relative au financement de l'action en faveur du climat alloué aux pays bénéficiaires comme prévu au titre de la Convention sera mise à disposition;
13. *Demande également* au Comité permanent du financement de tenir compte, lorsqu'elles auront été améliorées, des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe II de la Convention dont il est fait état dans le paragraphe 6 plus haut dans son évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat;
14. *Demande en outre* au Comité permanent du financement de tenir compte des travaux relatifs aux méthodes de notification de l'information financière des Parties visées à l'annexe I de la Convention dans le contexte de son plan de travail sur la mesure, la notification et la vérification du soutien;
15. *Invite* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à prendre en considération les ajustements mentionnés au paragraphe 6 plus haut dans sa révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales », qui doit être achevée à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties;
16. *Prends note* du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat doit entreprendre, conformément aux dispositions des paragraphes 7, 10 et 11 ci-dessus;
17. *Demande* que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans la présente décision soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité des ressources financières.

Annexe

Modèle révisé de tableau commun concernant les « directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties »

Les tableaux ci-après remplacent les tableaux 7, 7 a) et 7 b) du modèle de tableau commun concernant les « directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties ».

Tableau 7
Octroi d'un soutien financier public : informations récapitulatives pour 20XX-3^a

Modalités d'affectation	Année									
	Monnaie nationale					Dollars É.-U. ^b				
	Soutien axé sur le climat ^{d,2}					Soutien axé sur le climat ^{d,2}				
	Soutien de base/général ^{c,1}	Atténuation	Adaptation	Transversal ^e	Autre ^f	Soutien de base/général ^c	Atténuation	Adaptation	Transversal ^e	Autre ^f
Contributions totales versées par des voies multilatérales :										
Fonds multilatéraux pour les changements climatiques ^g										
Autres fonds multilatéraux pour les changements climatiques ^h										
Institutions financières multilatérales, notamment banques régionales de développement										
Organismes spécialisés des Nations Unies										
Contributions totales versées par des dispositifs bilatéraux, régionaux et autres										
Total										

Note : L'explication des notes de bas de page numériques figure après les tableaux 7, 7 a) et 7 b).

Abréviation : Dollars É.-U. = dollars des États-Unis.

^a Les Parties devraient remplir un tableau distinct pour chaque année, à savoir 20XX-3 et 20XX-2, où 20XX est l'année du rapport.

^b Les Parties devraient fournir dans le cadre « Documentation » ci-après une explication concernant la méthode utilisée pour le calcul du change pour les informations communiquées dans les tableaux 7, 7 a) et 7 b).

^c Il s'agit du soutien apporté aux institutions multilatérales que les Parties ne peuvent qualifier de soutien axé sur le climat.

^d Les Parties devraient préciser dans leurs rapports biennaux comment elles définissent des fonds axés sur le climat.

^e Il s'agit du financement d'activités qui recouvrent à la fois l'atténuation et l'adaptation.

^f À préciser.

^g Fonds multilatéraux pour les changements climatiques énumérés à l'alinéa a) du paragraphe 17 des « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties » figurant dans la décision 2/CP.17.

^h Autres fonds multilatéraux pour les changements climatiques énumérés à l'alinéa b) du paragraphe 17 des « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties » figurant dans la décision 2/CP.17.

Tableau 7 a)

Octroi d'un soutien financier public : contribution apportée par des voies multilatérales en 20XX-3^a

	<i>Montant total</i>		<i>Statut^{b,3}</i>	<i>Source de financement⁴</i>	<i>Instrument financier⁵</i>	<i>Type de soutien⁶</i>	<i>Secteur^{e,7}</i>
	<i>Soutien de base/général^{d,1}</i>	<i>Soutien axé sur le climat^{e,2}</i>					
	<i>Monnaie nationale</i>	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Monnaie nationale</i>	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Engagé</i>	<i>Déboursé</i>	
<i>Financement des donateurs</i>							
Fonds multilatéraux pour les changements climatiques							
1. Fonds pour l'environnement mondial							Énergie Transports Industrie Agriculture Foresterie
2. Fonds pour les pays les moins avancés							Eau et assainissement Données transversales
3. Fonds spécial pour les changements climatiques							Autre ^f
4. Fonds pour l'adaptation							Atténuation Adaptation Transversal ^g
5. Fonds vert pour le climat							Autre ^f
6. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires							
7. Autres fonds multilatéraux pour les changements climatiques							
Total partiel							
Institutions financières multilatérales, notamment banques régionales de développement							
1. Banque mondiale							
2. Société financière internationale							
3. Banque africaine de développement							
4. Banque asiatique de développement							
5. Banque européenne pour la reconstruction et le développement							

	Montant total		Statut ^{b,3}	Source de financement ⁴	Instrument financier ⁵	Type de soutien ⁶	Secteur ^{e,7}		
	Soutien de base/général ^{d,1}	Soutien axé sur le climat ^{e,2}							
	Monnaie nationale	Dollars É.-U.	Monnaie nationale	Dollars É.-U.	Engagé	APD AASP Autre ^f	Don Prêt à des conditions de faveur Prêt aux conditions normales Participation au capital Autre ^f	Atténuation Adaptation Transversal ^g Autre ^f	Énergie Transports Industrie Agriculture Foresterie Eau et assainissement Données transversales Autre ^f Sans objet
Financement des donateurs					Déboursé				
6. Banque interaméricaine de développement									
7. Autre									
Total partiel									
Organismes spécialisés des Nations Unies									
1. Programme des Nations Unies pour le développement (programmes spécifiques)									
2. Programme des Nations Unies pour l'environnement (programmes spécifiques)									
3. Autre									
Total									

Note : L'explication des notes de bas de page numériques figure après les tableaux 7, 7 a) et 7 b).

Abréviations : APD = aide publique au développement, AASP = autres apports du secteur public, Dollars É.-U. = dollars des États-Unis.

^a Les Parties devraient remplir un tableau distinct pour chaque année, à savoir 20XX-3 et 20XX-2, où 20XX est l'année du rapport.

^b Les Parties devraient, dans leurs rapports biennaux, préciser les méthodes employées pour faire la distinction entre les ressources apportées, engagées et/ou annoncées. Elles communiqueront des informations pour toutes les catégories de statut qu'elles jugent bon, selon l'ordre de priorité suivant : apporté, engagé, annoncé.

^c Les Parties peuvent choisir plusieurs secteurs applicables. Elles peuvent indiquer la répartition par secteur, s'il y a lieu, sous « Autre ».

^d Il s'agit du soutien apporté aux institutions multilatérales que les Parties ne peuvent qualifier de soutien axé sur le climat.

^e Les Parties devraient préciser dans leurs rapports biennaux comment elles définissent des fonds axés sur le climat.

^f À préciser.

^g Il s'agit du financement d'activités qui recouvrent à la fois l'atténuation et l'adaptation.

Tableau 7 b)

Octroi d'un soutien financier public : contribution apportée par des voies bilatérales, régionales et autres en 20XX-3^a

Programme/projet/région/pays bénéficiaire ^b	Montant total		Statut ^{c,3}	Source de financement ⁴	Instrument financier ⁵	Type de soutien ⁶	Secteur ^{d,7}	Informations supplémentaires ^e
	Monnaie nationale	Dollars É.-U.	Engagé	APD AASP Autre ^g	Don Prêt à des conditions favorables Prêt aux conditions normales Participation au capital Autre ^g	Atténuation Adaptation Transversal ^h Autre ^g	Eau et assainissement	Énergie Transports Industrie Agriculture Foresterie Transversal Autre ^g
	<u>Soutien axé sur le climat^{f,2}</u>							

Note : L'explication des notes de bas de page numériques figure après les tableaux 7, 7 a) et 7 b).

Abréviations : APD = aide publique au développement, AASP = autres apports du secteur public, Dollars É.-U. = dollars des États-Unis.

^a Les Parties devraient remplir un tableau distinct pour chaque année, à savoir 20XX-3 et 20XX-2, où 20XX est l'année du rapport.

^b Les Parties devraient dans toute la mesure possible fournir des informations détaillées comme indiqué dans le présent tableau.

^c Les Parties devraient, dans leurs rapports biennaux, préciser les méthodes employées pour faire la distinction entre les ressources apportées, engagées et/ou annoncées. Elles communiqueront des informations pour toutes les catégories de statut qu'elles jugent bon, selon l'ordre de priorité suivant : apporté, engagé, annoncé.

^d Les Parties peuvent choisir plusieurs secteurs applicables. Elles peuvent indiquer la répartition par secteur, s'il y a lieu, sous « Autre ».

^e Les Parties devraient fournir, selon qu'il convient, des précisions sur le projet et l'agent de réalisation.

^f Les Parties devraient préciser dans leurs rapports biennaux comment elles définissent des fonds axés sur le climat.

^g À préciser.

^h Il s'agit du financement d'activités qui recouvrent à la fois l'atténuation et l'adaptation.

Cadre « Documentation »

1. Soutien de base/général
2. Soutien axé sur le climat
3. Statut
4. Source de financement
5. Instrument financier
6. Type de soutien
7. Secteur
Chaque Partie doit indiquer les ressources financières et additionnelles apportées et préciser la manière dont elle a établi que ces ressources étaient nouvelles et additionnelles. Prière de communiquer ces informations pour les tableaux 7 a) et 7 b).